

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ECHIRÉ, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique, salle communale La Baratte à Echiré, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h15, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Gilbert NASARRE à partir de 19h15 (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Secrétaire de séance : Julie MENARD

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal après démission

Le Maire expose.

Par courrier en date du 21 décembre 2021, Mme Magalie DEBERNARD, conseillère municipale de la commune d'Echiré, a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

M. le Préfet des Deux-Sèvres a été informé de cette démission par courrier du même jour, en application de l'article L.2121-4 du Code des collectivités territoriales.

L'article L.270 du Code électoral indique : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

M. Armand ROQUIER est donc appelé à remplacer Mme Magalie DEBERNARD au sein du conseil municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales en date du 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du Code électoral, M. Armand ROQUIER est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte :

- de l'installation de M. Armand ROQUIER en qualité de conseiller municipal ;
- de la modification du tableau du conseil municipal de la commune d'Echiré.

Fait et délibéré le 28 janvier 2022,

Le Maire,

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2022

Notifié ou publié le : 01 FEV. 2022

Thierry DEVAUTOUR